

ARRÊTE REGLEMENTANT LA CIRCULATION N° 49-2024
Cérémonie du 11 Novembre -Rue de l'Église – Lundi 11 novembre 2024

Le Maire de la commune de Caumont,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1, L 2212-2 et L2213-1 ;

Considérant qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation pendant la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 sur la VC 101, rue de l'église (de l'intersection avec la rue des Trois Épinés jusqu'à l'intersection avec la Route de la Cavée), le lundi 11 novembre 2024, en raison de la cérémonie de mémoire,

ARRÊTE

Article 1 : Le lundi 11 novembre 2024, de 10h30 à 13h00, la circulation sera interdite sur la VC 101, rue de l'église de l'intersection avec la rue des Trois Épinés jusqu'à l'intersection avec la route de La Cavée.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la commune.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Routot
- Monsieur le commandant du SDIS
- Service technique

Fait à CAUMONT, le 22 octobre 2024

Le Maire,
Sylvain BONENFANT

